

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 02 octobre 2015

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : V. Roux

Absente excusée : M. Delval

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2015.

Attribution de la délégation de service public pour la commercialisation des séjours des chalets du camping la Rivière 2016/2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à la société Révéa la délégation de service public pour la commercialisation des séjours dans les chalets du camping pour la période 2016/2019. La redevance forfaitaire TTC versée par le délégataire à la commune est fixée comme auparavant à 77 % des tarifs publics de l'année en cours.

La grille tarifaire de location des chalets pour la saison touristique 2016 reste inchangée par rapport à 2015.

Tarifs chalets hors saison

Le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, les tarifs de location des chalets hors saison (du 01/10 au 30/04) jusqu'en 2016, conformément au tableau suivant :

	Week-end	Semaine	Mois
2/4 personnes	90 €	180 €	680 €
4/6 personnes	95 €	190 €	720 €
6/8 personnes	100 €	200 €	760 €

Participation des communes pour l'utilisation de la piscine municipale par les scolaires

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des participations des communes aux dépenses de fonctionnement de la piscine au titre de l'ouverture aux scolaires.

Ajustement budgétaire

Il décide ensuite, à l'unanimité, une modification du budget communal, des recettes nouvelles pour un montant de 4000€ compensant les dépenses de travaux d'un même montant.

Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour la réalisation des travaux du village de « La Rochette »

Est également approuvé, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et le Syndicat Départemental d'Electrification pour la réalisation de travaux à la Rochette.

Avis sur le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité moins une abstention (M. T. Constanty), de donner un avis favorable au projet de statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, et choisit l'option numéro 2 limitant à l'investissement la compétence du syndicat en matière d'éclairage public.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (12.02/35^e)
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (21.56/35^e)

ALSH

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour la période 2015-2016 et autorise des recrutements pour les vacances de la Toussaint.

Demande d'acquisition au Gaucher, au Martel et proposition de cession rue du Bouchailloux

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, une cession gratuite de terrain à la commune en vue de l'alignement de la rue du Bouchailloux, autorise une demande d'acquisition au Martel par division d'un lot, et approuve le principe de la cession d'un terrain situé au Gaucher au prix fixé par le service des domaines.

Vente d'un véhicule communal au plus offrant

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente du véhicule Citroën Saxo au plus offrant, et fixe la date limite de réception des offres, sous plis cachetés, au 01 novembre 2015.

Questions diverses

Marché à bons de commande

M. le Maire informe le Conseil Municipal des réponses au marché à bons de commandes lancé pour la voirie. Le marché est attribué, à l'unanimité, à la société Eiffage.

Hébergement des réfugiés

En réponse à une question écrite de Mme M. Reliat, M. le Maire fait le point sur l'accueil des réfugiés. Il existe plusieurs centaines de logements vacants dans le parc social en Corrèze, ce qui est très supérieur au nombre des réfugiés devant être accueillis (83). Les services de l'Etat sont mobilisés. La commune constate que, dans la situation actuelle, son intervention n'est pas nécessaire, mais elle se déclare prête à prendre ses responsabilités si cela s'avérait nécessaire à l'avenir.

Compte-rendu de l'assemblée générale des villages étapes

Mme M-T Clavel rend compte de l'assemblée générale des Village étapes. Le bilan de l'année 2015 est jugé positif, en raison de la première journée nationale des villages étapes dont le renouvellement est unanimement souhaité tous les 5 ans. Le montant de la cotisation reste inchangé. Une meilleure information sur les horaires des différents commerces est souhaitée en réponse à certaines plaintes de vacanciers. Cinq nouvelles communes devraient être classées en village-étape en 2015. M. le Maire souhaite que les villages étapes soient plus nombreux sur le territoire national, de manière à ce que ce label soit mieux connu. Il annonce la mise en place d'une aire de pique-nique pour l'été prochain ainsi qu'une amélioration de la signalétique.

Opération multi-travaux sur voirie communale

M. le Maire expose l'avancement des travaux de voirie et d'éclairage à Travassac. Mme S. Madrias souligne le mauvais état de la voirie reliant le rond-point Soubrenie à Travassac.

Politique de proximité

En réponse à une question de Mme D. Momot, Monsieur le Maire précise que les assistantes maternelles, ainsi que tous les habitants de Donzenac, peuvent utiliser les installations pour enfants du camping en dehors des heures d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Donzenac, le 02 octobre 2015

Le Secrétaire de séance
V. Roux

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,